REPUBLIQUE TUNISIENNE
--*--
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
--*--
Direction Générale de la Coopération Internationale

Soutien à la participation des doctorants aux manifestations scientifiques du Bureau Maghreb de l'Agence Universitaire de la Francophonie 2018.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (La Direction Générale de la Coopération Internationale), informe que le Bureau Maghreb de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) lance un appel à candidatures pour un programme de Soutien à la participation des doctorants aux manifestations scientifiques.

Ce programme entend favoriser la participation des étudiants inscrits en doctorat dans un établissement maghrébin membre de l'AUF, à des manifestations scientifiques (colloques, congrès) organisées à l'étranger.

Le soutien proposé couvre les frais de subsistance pour une durée maximale de 04 jours consécutifs. Il a pour objectif d'aider les étudiants invités à présenter une communication orale dans une manifestation scientifique organisée à l'étranger.

Le formulaire dûment complété en ligne par le candidat, accompagné de toutes les pièces demandées doit être déposé en ligne **au plus tard le 30 juin 2018**.

De plus amples informations sur ce programme ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site web de l'AUF: **https://www.auf.org**

Une copie des dossiers de candidatures doit également être adressée à la Direction Générale de la Coopération Internationale.

–DOCTORIALES

APPUI A LA RECHERCHE PAR LA DIFFUSION DES SAVOIRS AU MAGHREB

Soutien à la participation des doctorants aux manifestations scientifiques organisés à l'étranger

Allocations de mobilités francophones 2018 – 1ère session

RÈGLEMENT

N.B. : les termes "candidat"; "enseignants-chercheur", « bénéficiaire »doivent s'entendre dans leur acception masculine comme féminine

1. Présentation

L'Agence Universitaire de la Francophonie apporte son appui aux actions qui ont pour finalité de promouvoir la science en langue française.
Dans ce cadre, la Direction Régionale Maghreb, en exécution du projet «Appui à la recherche par la diffusion des savoirs-«Doctoriales», lance le présent appel à candidatures au sein des établissements maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie), membres de l'AUF.

2. OBJECTIFS

Par cet appel, la Direction Régionale Maghreb entend favoriser la participation des étudiants inscrits en doctorat dans un établissement maghrébin (Algérie, Maroc, Tunisie) membre de l'AUF, à des manifestations scientifiques (colloques, congrès...) organisées à l'étranger.

ATTENTION :

- Cet appel s'adresse **EXCLUSIVEMENT aux étudiants inscrits en doctorat** dans un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche de la région Maghreb, membre de l'AUF (Algérie, Maroc, Tunisie) ; (liste des membres disponibles sur:
- **http://www.auf.org/auf/les-membres-de-lauf/liste-des-membres/**
- Le soutien proposé couvre les frais de subsistance pour une durée maximum de 04 jours consécutifs. Il a pour objectif d'aider les étudiants doctorants invités à présenter **une communication orale** dans une manifestation scientifique organisée à l'étranger.
- **Les candidats retenus pour une communication affichée ne sont pas éligibles. Il est inutile de soumettre un dossier de candidature.**
- Le présent appel est ouvert jusqu'au 30 juin 2018. Il concerne les manifestations scientifiques qui auront lieu avant le 31 Août 2018.

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE : Appel à candidatures 2018- Réglement-V-4-2

Le candidat doit :

- être francophone,
- être régulièrement inscrit en doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc) membre de l'AUF (liste disponible sur http://www.auf.org/auf/les-membres-de-lauf/liste-des-membres/),
- être engagé dans une recherche relevant du champs disciplinaire de l'AUF. (liste jointe)
- produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 9). Un dossier incomplet ne sera pas examiné. Aucune réponse ne sera donnée aux candidats ayant présenté un dossier incomplet.
- avoir moins de 40 ans au plus tard à la date du dépôt de la candidature.
- introduire le dossier complet, obligatoirement, en ligne. Un dossier introduit autrement, ne sera pas considéré.

4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Le Directeur Régional Maghreb de l'AUF, après examen de la recevabilité des dossiers, les soumet à l'évaluation puis au classement d'une Commission régionale d'experts. **Conformément aux usages universitaires, les décisions des Commissions régionales d'experts sont rendues de façon souveraine**. Les dossiers des candidats sont retenus sur la base de l'excellence de la candidature et à concurrence des financements disponibles. Aucun dossier ne sera retourné aux candidats.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la qualité scientifique de la manifestation. La priorité sera accordée aux candidats à une manifestation de caractère international, avec édition des actes;
- la contribution du candidat par une conférence ou une communication orale à la manifestation.
- la qualité scientifique de la contribution du candidat à la manifestation;
- la participation de l'institution dont relève le candidat aux frais de voyage et/ou autres, priorise la candidature;
- l'équilibre des genres entre les candidats sélectionnés;
- la dimension francophone de la manifestation est un atout qui priorise le dossier.

6. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF

Durée du soutien financier: Le soutien de l'AUF au candidat retenu est accordé pour la durée de la manifestation (au maximum 4 jours consécutifs);

Nature du soutien financier: Le soutien de l'AUF est accordé au candidat retenu dans les conditions suivantes:

- L'AUF alloue au candidat retenu une indemnité journalière de 110 euros, pour les manifestations qui se tiennent dans un pays à niveau de vie intermédiaire ou faible, et de 130 euros pour les manifestations qui se tiennent dans un pays du nord (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord).
- Les autres frais (billetterie, frais de visa, assurance, frais de vaccination...) ne sont pas pris en charge par l'AUF.

7- OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

- Le bénéficiaire s'engage à respecter le présent règlement. Le non respect de celui-ci entraînera l'annulation de son indemnité;
- Le bénéficiaire s'engage à informer, dans les meilleurs délais, les services de l'AUF de toute annulation de sa participation à la manifestation.
- Le bénéficiaire s'engage à mentionner la Direction Régionale Maghreb de l'AUF (logo) comme sponsor lors de sa présentation orale et dans la version écrite de celle-ci.
- Le bénéficiaire s'engage à transmettre à l'AUF, un rapport succinct (2 pages au maximum), décrivant sa participation à la manifestation et les bénéfices qu'il a tirés de celle-ci.
- Le bénéficiaire est tenu de communiquer à l'AUF, après la manifestation, une copie électronique de sa présentation et autorise l'AUF à en faire usage dans les documents qu'elle produit dans le respect des règlements régissant la propriété intellectuelle.
- Le bénéficiaire s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays où se tient la manifestation, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui (elle) en matière d'entrée et de séjour sur le territoire ;

8- CALENDRIER

- Février 2018: lancement et diffusion de l'appel à candidatures ouvert jusqu'au 30 Juin 2018,
- Le formulaire dûment rempli en ligne avec toutes les pièces demandées doivent être déposés au plus tard, **2 mois** avant la date de la tenue de la manifestation scientifique à laquelle le candidat participera.
- Les dossiers reçus examinés et les décisions les concernant seront communiqués aux candidats intéressés dans un délai de **30 jours** à partir de la date de réception des dossiers.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes:

- Le formulaire de candidature dûment complété par le candidat et signé par le responsable de l'établissement où il est inscrit (Président/Recteur d'université, Doyen de Faculté, Directeur d'école/d'institut.).
- Le formulaire «Avis et signatures» doit être téléchargé, complété et signé par:
  par le directeur de thèse du candidat;

  par le plus haut responsable de l'établissement d'origine du candidat (Président et Recteur d'université, ou par le Doyen ou Directeur d'établissement)

  par le candidat lui-même.
- Le justificatif de l'acceptation de la participation du candidat à la manifestation scientifique, mentionnant clairement l'acceptation de sa **communication orale;**
- Un descriptif détaillé de la manifestation scientifique où le candidat est invité à présenter une communication orale.
- Une copie du résumé de son intervention (communication) ;
- Un curriculum vitae actualisé détaillant l'ensemble du cursus universitaire et la liste détaillée des publications, communications et recherches non publiées.

Le dossier complet de candidature doit être complété et déposé en ligne

AUF

Maghreb